



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 28-2014 - Séance du 8 décembre 2014 - Orale

Boucllement du préavis 15/2012 concernant l'aménagement des arrêts de bus pour la desserte des Zones Industrielles de La Veyre et Rio Gredon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le préavis 15-2012 prévoyait un aménagement minimum par un simple marquage de 5 arrêts et la création d'une place d'évitement pour l'arrêt de Ferreyres pour un montant total de CHF 142'000.- TTC.

Tous les travaux prévus ont été effectués. Les honoraires de notaire permettant l'inscription de la servitude nécessaire à l'aménagement d'un bout de trottoir à l'arrêt Ferreyres que le préavis prévoyait reporter sur le préavis des aménagements définitifs représentent une plus-value de CHF 3'300.-. Le décompte final s'élève à CHF 96'182.35 TTC, ce qui représente une économie de 32.3% par rapport au crédit accordé.

L'amortissement de cet investissement se fera comme prévu sur 10 ans au maximum avec un premier amortissement effectué sur l'exercice 2013.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay

Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 4 décembre 2014

M. Dominique Epp, Municipal délégué
Bureau du Conseil communal